

CONVOCATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

À Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Affaire suivie par :
M. Thibaud CHAILLOU, DGS
Courriel : dgs@mairie-langogne.fr

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie de Langogne (salle du conseil municipal, 2^{ème} étage) le :

MARDI 27 JANVIER 2026 à 18 heures 00

Selon l'ordre du jour suivant :

- I. Appel nominatif des conseillers et vérification du quorum ;
- II. Ouverture de la séance ;
- III. Désignation du secrétaire ;
- IV. DÉLIBÉRATIONS :
 - 1^o) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2025 ;
 - 2^o) Commande publique – Autres contrats – Convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques quartier des Chauvets
 - 3^o) Domaine et Patrimoine – Aliénations – Cession de la parcelle ZL 14 à M. Denis BRAJON
 - 4^o) Fonction publique – Personnel titulaire – Tableau d'avancement de grade 2026
 - 5^o) Fonction publique - Personnel titulaire – Convention d'adhésion « Conseil et Ingénierie en prévention » avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
 - 6^o) Finances locales – Décision budgétaire – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur le budget principal – annule et remplace la délibération du 09 décembre 2025
 - 7^o) Finances locales – Décision budgétaire – Avance de subvention au CCAS – annule et remplace la délibération du 09 décembre 2025
 - 8^o) Finances locales – Subventions demandées – Plans de financement et demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL pour l'année 2026
- V. Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal ;
- VI. Questions de fin de séance

Vous trouverez joints à cette convocation la note de synthèse ainsi que les différentes annexes. Par ailleurs, en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, je vous précise que les dossiers relatifs aux points examinés à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le bureau du DGS de la Ville de Langogne, M. Thibaud CHAILLOU, sur rendez-vous.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, tout conseiller voulant intervenir lors des questions diverses devra déposer sa ou ses questions par écrit à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par courriel à l'adresse dgs@mairie-langogne.fr avant 17h00 le lundi 26 janvier 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le 20 janvier 2026,

Le maire, Marc OZIOL

